

Protection des oiseaux



La Ville de Belfort est engagée aux côtés de la LPO dans la protection des oiseaux en ville. Dans cet esprit, un document de sensibilisation aux bonnes pratiques (PJ) est intégré à chaque demande d'urbanisme.

Celui-ci évoque la liste des espèces protégées par un arrêté national. Vous pouvez vous renseigner sur ladite liste grâce à ce lien :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021384277&dateTexte=20180628> ↗

Les hirondelles

Les hirondelles bénéficient d'un statut de protection national : il est interdit de détruire leurs nids, même lorsque ceux-ci sont inoccupés.

Les cygnes

Présents sur les plans d'eau de Belfort, les cygnes sont protégés. Il ne doivent pas être nourris : le pain par exemple représente un risque d'étouffement, notamment chez les oisillons.

Les faucons pèlerin

Le faucon pèlerin est de plus en plus présent en milieu urbain. Son adaptation aux villes est due en partie à la disponibilité de proies, comme les pigeons. Ainsi, il contribue à l'équilibre de l'écosystème urbain. La Ville de Belfort favorise la réintroduction et la nidification du faucon pèlerin. En 2017, deux nichoirs ont été installés spécialement pour eux.